

DÉCISION PORTANT OUVERTURE D'UN APPEL À CANDIDATURE POUR LE POSTE DE CHEF DE SERVICE DES PARTENARIATS DU RÉSEAU

Au titre de l'année 2026

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE NATIONAL MAROCAIN DU TOURISME

- Vu le Dahir portant loi n° 1-74-16 du 12 Rabii II 1396 (12 avril 1976) relatif à l'Office National Marocain du Tourisme ;
- Vu le Décret n° 2-77-742 du 20 Chaoual 1397 (4 octobre 1977) portant statut du personnel de l'Office National Marocain du Tourisme, tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu la décision conjointe du 24 septembre 2025 fixant l'organisation de l'Office National Marocain du Tourisme ;
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement n° 7/2013 du 18 Joumada II 1434 (29 avril 2013) relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;
- Vu les nécessités de service.

DÉCIDE

Article Premier :

L'Office National Marocain du Tourisme (ONMT) lance un appel à candidature pour occuper le poste de Chef de Service des Partenariats du Réseau.

Article 2 : Conditions d'accès

L'appel à candidature est ouvert aux :

I/ Candidats externes qui remplissent les conditions suivantes, à la date du lancement de cet appel à candidature :

- Être de nationalité marocaine ;
- Être titulaire d'un Master ou d'un diplôme reconnu équivalent selon la réglementation en vigueur en Tourisme, Commerce, Marketing, Économie ou équivalent ;
- Disposer d'une expérience professionnelle supérieure ou égale à huit (8) ans, dont quatre (4) ans minimum dans les domaines suivants : Tourisme, Transport Aérien, Développement Commercial, Partenariats Commerciaux ou équivalent.

II/ Candidats internes qui répondent à l'une des conditions suivantes, à la date du lancement de cet appel à candidature :

1. Fonctionnaires statutaires et agents contractuels remplissant les conditions suivantes :

- Être classé au moins au grade d'Inspecteur Divisionnaire (échelle 11) ou au grade d'Ingénieur d'État ou grade équivalent ;
- Être titulaire au moins d'un diplôme donnant accès au grade d'Inspecteur (échelle 10) ou équivalent ;
- Avoir cumulé au moins deux (2) années effectives en qualité de statuaire ou trois (3) années pour les contractuels.

2. Fonctionnaires statutaires et agents contractuels exerçant les fonctions de Chef de Service.

SL

Article 3 : Descriptif du poste

Missions du poste :

Assurer le développement et le suivi du portefeuille des partenaires aériens du réseau de l'ONMT, dans le cadre de la stratégie de connectivité et des priorités de diversification des bassins émetteurs, en prospectant et en qualifiant les compagnies et les liaisons à potentiel, en instruisant les conventions de partenariat du portefeuille, en suivant l'exécution des engagements et en coordonnant l'action des délégations sur les dessertes concernées, dans le respect des exigences de conformité, de délai et de performance, afin d'élargir la couverture aérienne de la destination Maroc et de sécuriser les liaisons existantes.

Responsabilités / Activités de base :

Prospection et qualification du portefeuille

- Prospecter de nouvelles compagnies aériennes et identifier les liaisons à potentiel.
- Qualifier les opportunités de desserte sur les marchés en diversification.
- Tenir et enrichir la base de données des partenaires aériens du réseau.
- Réaliser la veille sur les mouvements de capacité et les ouvertures de lignes.

Conventions du portefeuille et suivi contractuel

- Instruire et formaliser les conventions de partenariat des compagnies du portefeuille.
- Suivre l'exécution des engagements pris par les partenaires.
- Contrôler les livrables et les justificatifs produits.
- Instruire les dossiers de facturation et de règlement.

Coordination avec le réseau des délégations

- Coordonner avec les délégations les actions relatives aux dessertes de leur marché.
- Apporter l'appui technique aux délégations dans leurs échanges avec les compagnies locales.
- Consolider les demandes de desserte remontées par le réseau.
- Harmoniser les positions de l'Office vis-à-vis d'un même partenaire sur plusieurs marchés.

Performance, sécurisation des liaisons et pilotage du service

- Suivre les indicateurs de performance des liaisons du portefeuille.
- Alerter sur les risques de réduction ou de suppression de desserte et proposer les mesures de sécurisation.
- Encadrer les collaborateurs du service et organiser la charge de travail.
- Produire le reporting d'activité et les tableaux de bord du service.

Compétences requises :

- Maîtrise de l'économie du transport aérien et de l'analyse des liaisons aériennes.
- Maîtrise de la gestion d'un portefeuille de partenaires.
- Maîtrise des techniques de négociation commerciale.
- Maîtrise du suivi contractuel et du contrôle des pièces justificatives.
- Maîtrise de l'analyse des données de trafic aérien.
- Maîtrise des langues étrangères.

Aptitudes :

- Sens du réseau et capacité à coordonner des actions à distance.
- Rigueur professionnelle et sens du suivi.
- Réactivité et capacité à gérer les priorités.
- Capacités de management et d'encadrement d'une équipe de chargés de partenariats.
- Capacité à assurer l'animation fonctionnelle du réseau des délégations.

Article 4 : Dossier et modalités de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature adressée à Monsieur le Directeur Général ;
- Un Curriculum Vitae indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- Le Plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour la gestion, le développement et l'amélioration de la performance pour le poste à pourvoir.
- Une copie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité Électronique (CNIE) ;
- Les copies des diplômes obtenus ;
- Les copies des certificats de travail justifiant l'expérience professionnelle ;
- Une autorisation de candidature, délivrée par l'administration d'origine (pour les candidats fonctionnaires).

Les candidatures doivent être obligatoirement déposées au niveau de la plateforme électronique de candidature : <https://concouris.com/o/onmt> ; et ce, **au plus tard le 29.OCT.2026... à minuit.**

Article 5 : Déroulement de la sélection

Une commission désignée par le Directeur Général de l'ONMT se chargera d'examiner les dossiers de candidature et de mener les entretiens d'évaluation des candidats.

Article 6 : Publication

La présente décision et les résultats de l'entretien de sélection seront diffusés en interne par messagerie et sur le site emploi public.

Pour le Directeur Général et par délégation
Sara BENABDELLAH
Directrice Ressources
et Relations Institutionnelles